

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 21
votants : 26
Absents : 1
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 078/2016

**OBJET : POLITIQUE DE LA
VILLE :**

Action « Action-Ecole ».

L'an deux mille seize
le 30 du mois de septembre à 18 heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe
MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO /
Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI /
Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Régine
RODRIGUEZ/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves
LESSATINI/ Gracienne DODAIN

PROCURATIONS : Virginie GIMENEZ à Alexandra RUSSO/ Catherine DINI à Mélanie
MORINI / Jean-Marc GIMENEZ à Charles BEVACQUA/ Sophie ESPOSITO à Philippe
JANIN/ Taoufik FATFOUTA à Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Eddie DEGIOVANNI à
Philippe MINEUR.

ABSENTS : Sonia CHAKROUNI

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Comité de pilotage de la première programmation CUCS 2014,

Vu la délibération votée lors du Conseil municipal du 16 décembre 2014,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise

CONSIDERANT que la politique de la ville est mise en œuvre depuis 2007 à travers le
Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et ce jusqu'en 2014.

CONSIDERANT la nécessité d'abroger la délibération votée au Conseil municipal
du 16 décembre 2014,

CONSIDERANT que la programmation financière relative au Contrat Urbain de
Cohésion Sociale a été élaborée à travers un appel à projet commun de la ville et
de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

CONSIDERANT que le comité de pilotage a validé le financement de de cette
dénommée « Actions Ecoles » proposée par l'association OCCE06 dont les
objectifs sont :

● La maîtrise de la langue écrite et orale à travers la production d'un livret culturel
avec les élèves

● Le développement de la citoyenneté à travers le respect les autres, les règles de
la vie collective, et de son propre environnement en faisant découvrir la forêt aux
élèves, apprendre à la respecter et à la protéger.

● La création d'évènements fédérateurs et l'engagement des élèves et de leurs
familles sur le quartier de La Condamine, ces évènements seront facteurs de
cohésion sociale.

L'ensemble de ces objectifs sont déclinés de manière opérationnelle à travers les
projets suivants :

- « Ecoles fleuries » : sensibiliser les enfants au développement durable et à
l'amélioration de leur cadre de vie pour l'embellissement de l'espace

scolaire.

- « Etamine » : l'objectif est la production d'un livret culturel par classe. Un comité de lecture sera créé entre élèves des classes volontaires pour évaluer les productions
- « Ecole des forêts » : l'objectif est que les enfants agissent sur leur propre cadre de vie pour l'organisation de randonnées où les parents seront invités lors des sorties scolaires.

Pour cette action, la participation au titre du CUCS sera de 4 000 € et sera répartie comme suit :

Part Commune : 2 000€

Part Etat : 2 000€

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, valide l'action « actions écoles » ainsi que son plan de financement.

Conformément aux textes en vigueur,

En conséquence, **il est décidé** au Conseil municipal d'autoriser le Maire de valider le financement de cette action dénommée « actions Ecoles » proposée par l'association OCCE06.

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 03/10/2016
et publication en mairie
le : /10/ 2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

